

Note d'ambiance – Groupe de travail "Évolutions des contrôles et CIC"
27 MAI 2025

La direction se veut rassurante... restons mobilisés

Ce mardi 27 mai 2025, nous avons participé à un groupe de travail qui portait à la fois sur l'évolution des contrôles et sur le complément indemnitaire (CIC) versé dans le cadre des contrôles sur place. Deux sujets lourds, importants, qui méritaient à nos yeux d'être abordés séparément pour permettre un vrai temps d'échange.

Nous avons d'ailleurs demandé à scinder ces deux thèmes en deux réunions distinctes. En vain.

Sans surprise, la gestion du temps a parlé d'elle-même : près de 1h50 ont été consacrées au premier sujet, laissant moins de 50 minutes au CIC. **Un déséquilibre regrettable, mais révélateur.**

Sur le CIC, inutile d'attendre de grandes avancées : le Directeur Général a été sans équivoque. À ce jour, il n'est pas question de revoir la note de service SG/2024/001, ni de remettre à plat le dispositif en place.

Il faut néanmoins reconnaître que ce nouveau dispositif s'est révélé globalement favorable aux agents, ce qui traduit une certaine attention portée par la direction de FranceAgriMer à leur engagement.

Dans le même temps, l'administration reconnaît une évolution du périmètre des contrôles à réaliser. Consciente de cette dynamique, elle évoque quelques pistes d'adaptation, notamment le développement de contrôles liés aux aides nationales.

Un signal qui peut sembler encourageant... mais qui ne saurait justifier le traitement expéditif du sujet CIC, abordé en moins d'une heure.

Ce qui se dessine, en revanche, c'est **une organisation de plus en plus tournée vers la mobilité** : les agents devront aller en renfort dans les régions en difficulté. On vous le dit franchement : mieux vaut préparer votre valise et un bon bouquin.

Et pour les collègues administratifs, ce sera une autre forme de mobilité : ils seront mobilisés pour traiter des dossiers venus d'autres régions. Pas besoin de valise ici, le Directeur Général se veut "rassurant" sur ce point... à suivre.